
Présidence : Slovénie

882^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 2 mai 2018

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 13 h 10

Reprise : 15 h 05

Clôture : 15 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Benedejčič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : CONTRÔLE DES EXPORTATIONS D'ALPC ET NEUTRALISATION DE CES DERNIÈRES**

– *Exposé de l'Ambassadeur P. Griffiths, Chef du Secrétariat de l'Arrangement de Wassenaar*

– *Exposé de M^{me} J. Körömi, Présidente du Groupe « Non-prolifération » (CONOP), Service européen pour l'action extérieure*

– *Exposé de M. J. Reyels, Chef adjoint de division, Maîtrise des armes classiques et MDCS, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*

Président, Ambassadeur P. Griffiths (FSC.DEL/71/18 OSCE+),
M^{me} J. Körömi, M. J. Reyels (FSC.DEL/72/18 OSCE+), France
(FSC.DEL/70/18 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/74/18 OSCE+), Royaume-Uni,
Coordonnateur du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil
de sécurité des Nations Unies (Italie), Président du Groupe informel d'amis
sur les armes légères et de petit calibre (Finlande) (annexe), États-Unis
d'Amérique, Allemagne, Fédération de Russie, Arménie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/75/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/73/18), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Demande de redistribuer le document de réflexion et la proposition concernant un projet de décision « Document de Vienne Plus » sur la modification de l'échange annuel d'informations militaires (FSC.DEL/68/13/Rev.1/Corr.2) : Autriche, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 mai 2018 à 10 heures, Neuer Saal



882^e séance plénière

Journal n° 888 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT
DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET
DE PETIT CALIBRE (FINLANDE)**

Je tiens à vous faire savoir qu'à la réunion du Comité préparatoire qui a eu lieu à New York du 19 au 23 mars 2018 en prévision de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'OSCE s'est employée à promouvoir son action dans le domaine des ALPC en organisant une manifestation parallèle intitulée « Prévenir l'utilisation d'ALPC à des fins de terrorisme et de criminalité transnationale organisée : le Guide des meilleures pratiques de l'OSCE sur la neutralisation des ALPC » et en faisant une déclaration sur les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies.

Manifestation parallèle sur la neutralisation des ALPC

La manifestation parallèle sur la neutralisation des ALPC a été organisée conjointement par le Centre de prévention des conflits de l'OSCE, l'Allemagne et la France. Elle a permis de promouvoir les normes minimales de l'OSCE pour les procédures nationales de neutralisation des ALPC adoptées par le FCS le 21 février. La manifestation parallèle a eu lieu à la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'ONU et a réuni un grand nombre de représentants des États Membres de l'ONU, d'organisations internationales et d'ONG

Durant cette manifestation parallèle, les orateurs principaux ont appelé l'attention sur les initiatives en cours au niveau mondial pour lutter contre le commerce illicite d'ALPC et sur l'importance considérable de l'action menée au niveau régional ; fait un exposé sur les efforts que l'OSCE continue de déployer en matière de stockage sûr et sécurisé des ALPC et des munitions conventionnelles ; et insisté sur le recentrage des priorités de l'OSCE sur les aspects plus dynamiques des flux illicites de ces articles résultant des activités des entités criminelles et terroristes, flux contre lesquels il devient de plus en plus difficile de lutter et où un processus à plusieurs niveaux s'impose. En outre, une place importante a été accordée à l'aspect du genre au travers d'exemples concrets de sensibilisation, de cours de formation à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération à l'intention des femmes et d'efforts de prise en compte des aspects liés au genre dans les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles.

Les experts ayant participé à la manifestation parallèle ont communiqué des informations sur les normes minimales de l'OSCE pour la neutralisation des ALPC ; illustré la façon dont les armes sont neutralisées ; et appelé l'attention sur l'effet disproportionné que l'utilisation abusive des ALPC, y compris des ALPC neutralisées, a sur les femmes.

Au cours des débats, des questions ont été posées au groupe d'experts sur un certain nombre de points, notamment les aspects financiers de la neutralisation des armes à feu ; les parallèles avec les règlements de l'UE et les normes internationales sur le contrôle des armes légères ; la neutralisation des surplus par rapport à leur destruction ; et une compréhension commune de la neutralisation.

Dans l'ensemble, la manifestation parallèle a permis de sensibiliser les participants et de souligner que la menace posée par la conversion, la transformation ou la remise en fonctionnement d'armes est une menace qui nous concerne tous. L'action menée par l'OSCE pour lutter contre le trafic et la prolifération illicites d'ALPC a en outre été promue et examinée dans le détail, en particulier ses travaux relatifs à la neutralisation des ALPC.

Un certain nombre de participants ont conclu que la neutralisation des ALPC devrait faire partie intégrante des efforts de renforcement des capacités en incorporant les règles et les normes communes dans les normes et législations nationales de l'espace de l'OSCE et au-delà.

Déclaration de l'OSCE sur les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC

Le 21 mars 2018, le CPC de l'OSCE a prononcé une déclaration à la réunion du Comité préparatoire¹ dans laquelle l'importance des efforts régionaux pour appliquer le Programme d'action et promouvoir les objectifs de développement durable, en particulier en réduisant les flux d'armes illicites, a été soulignée.

Les réalisations de l'OSCE en matière de contrôle des ALPC ont été présentées dans les quatre domaines suivants :

1. Aspects normatifs, à l'exemple du Guide des meilleures pratiques sur la neutralisation des ALPC ;
2. Mise en œuvre de projets d'assistance pour le stockage sûr et sécurisé d'ALPC et de munitions conventionnelles ;
3. Promotion de la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre au travers du programme de formation des femmes à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE ; et

1 Déclaration de l'OSCE faite à la réunion du Comité préparatoire du 21 mars 2018 et pouvant être consultée à l'adresse suivante :
<http://statements.unmeetings.org/media2/18558670/osce-statementrev.pdf>

4. Facilitation et promotion de synergies pour l'établissement de rapports et l'échange d'informations sur les ALPC, ainsi que de l'outil d'établissement de rapports en ligne qui a été lancé pour permettre la communication simultanée d'informations à l'OSCE et au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.